

Directives 2026-2027

Cours collectifs



The English Center

Chemin de la Praille 2A

1920 Martigny

T : 079 278 16 66

info@englishcenter.ch

The English Center

Avenue du Crochetan 70A

1870 Monthey

T : 079 278 16 66

info@englishcenter.ch

Table des matières

1	The English Center	2
2	Inscription, renouvellement annuel et résiliation.....	2
3	Conditions financières	3
4	Paieement	4
5	Sécurité	4
6	Collations.....	5
7	Tarifs.....	5
8	Communication avec le personnel éducatif et la direction	6
9	Santé	6
10	Dispositions finales.....	7

1 The English Center

1.1 The English Center

1.2 The English Center est une école de cours d'anglais pour enfants, adolescents et adultes, à Martigny et à Monthey. La capacité d'accueil par groupe est de 5 à 10 enfants au maximum.

1.3 Le niveau des participants est déterminé par l'école avant le début des cours. Un élève qui progresse plus ou moins rapidement que le reste du groupe, devra dans la mesure du possible changer de classe.

1.4 Une année scolaire se déroule d'août à juin, selon le plan de scolarité valaisan. Ce calendrier fait foi pour les périodes de vacances, ainsi que pour les jours fériés. Celui-ci peut être modifié en tout temps, avec une information donnée aux représentants légaux ou à l'élève majeur.

- Une prestation de cours d'anglais collectif pour enfants et adolescents dure 1 heure par semaine.
- Une prestation de cours d'anglais collectif pour adultes dure 2 heures par semaine. (pauses et explications incluses).

1.5 Jours et horaires d'ouverture de l'école :

- Du lundi au vendredi de 8h00 à 21h30

2 Inscription, renouvellement annuel et résiliation

2.1 Les élèves doivent avoir au minimum 4 ans révolus pour s'inscrire dans notre école.

2.2 Contacter l'école pour déterminer le niveau de l'élève et le cours dans lequel l'inscrire.

2.3 La demande d'inscription s'effectue exclusivement via internet (il est possible d'y accéder sur smartphone, tablette ou ordinateur) : <https://englishcenter.monportail.ch/>

Étape 1 : effectuer une demande d'accès à **MonPortail/**

Étape 2 : effectuer la demande d'inscription à **MesCours** (bande verte).

- 2.4 Les élèves majeurs doivent faire une demande d'accès en tant que représentant légal et « enfant »
- 2.5 L'inscription est effective pour une durée de 11 mois (août à juin), lorsque la direction a accepté la demande et envoyé le contrat aux représentants légaux ou à l'élève majeur.
- 2.6 La fréquentation d'un enfant à l'école d'anglais représente environ 37 semaines de présence annuelle, selon le plan de scolarité, entre le 24 août 2026 et le 18 juin 2027.
- 2.7 La fréquentation d'un adulte à l'école d'anglais représente environ 32 semaines de présence annuelle, selon le plan de scolarité, entre le 31 août 2026 et le 5 juin 2027.
- 2.8 L'inscription est possible à tout moment, selon le niveau de l'élève et les places disponibles. Si la classe est complète, la responsable contactera les représentants légaux ou l'élève majeur. La demande d'inscription sera intégrée à la liste d'attente. Le prix sera calculé au prorata des cours effectués.
- 2.9 Un contrat peut être modifié en cours d'année scolaire et ce, pour le premier jour d'un mois. Le changement est à demander directement à la direction par email. Il sera validé en fonction des disponibilités. Les prestations seront adaptées le cas échéant.
- 2.10 Chaque année, dans le courant du mois d'avril, les représentants légaux ou l'élève majeur devront effectuer le renouvellement d'inscription pour la prochaine année scolaire sur le portail de l'école faute de quoi le contrat en cours prendra automatiquement fin au 30.06. Les nouvelles plages horaires et le niveau des cours pour la prochaine rentrée seront communiqués à chaque élève en temps voulu.
- 2.11 Les représentants légaux ou l'élève majeur sont tenus de communiquer à l'administration toute modification des informations données lors de l'inscription. En cas de manquement, la structure ne pourra pas en être tenue pour responsable.
- 2.12 La résiliation durant l'année scolaire n'est pas acceptée. Toute année commencée est intégralement due.
- 2.13 La première année, si une période d'essai a été convenue avec la direction, le contrat peut être rompu après le deuxième cours d'essai. Cette décision est prise d'entente avec la direction.
- 2.14 En cas de participation insuffisante dans les cours (moins de 5 élèves), THE ENGLISH CENTER Sàrl se réserve le droit de réduire les heures d'enseignement, d'appliquer le tarif semi privé, privé ou de suspendre un cours de moins de 5 élèves. Cette fermeture entraîne le remboursement intégral de l'écolage restant, dû. Aucune indemnité pour dommage ni aucun intérêt n'est exigible en cas d'annulation ou de fermeture de cours.

3 Conditions financières

- 3.1 La facturation court dès le premier jour de fréquentation mentionné sur le contrat, y compris pour la période d'essai.
- 3.2 Les examens de Cambridge sont proposés aux élèves qui le souhaitent. Le prix de l'examen n'est pas inclus dans l'écolage. Ces examens ne sont pas obligatoires.
- 3.3 Un rabais de 5% sur le tarif des cours est accordé au deuxième (et suivant) élève (le plus jeune) d'une même famille inscrite au sein de la structure.
- 3.4 Des frais administratifs de CHF 50.- sont perçus pour chaque nouvelle inscription, ainsi qu'à

chaque renouvellement de contrat.

- 3.5 Les absences pour les cours ne sont ni déduites ni remboursées. En cas d'absence de plus d'un mois, justifiée par un certificat médical (maladie, accident, grossesse), les prestations pourront être remplacées ou reportées sur l'année suivante. Aucun remboursement n'est envisageable.
- 3.6 Les absences doivent être annoncées via MonPortail.
- 3.7 Un extrait de compte pour chaque élève peut être téléchargé directement depuis MonPortail. Rubrique téléchargement.
- 3.8 Opération « chèques-famille » à Martigny et Collombey-Muraz Dans le cadre d'une politique en faveur de la famille et de la jeunesse, les communes de Martigny et de Collombey-Muraz ont décidé d'offrir des chèques d'une valeur de Fr. 50.- ou 100.- pour la culture et le sport à chaque enfant âgé de 4 à 16 ans, domicilié dans la commune, pour la rentrée scolaire 2026/2027. Ces chèques familles devront être apportés à l'enseignant(e) de votre enfant. Dès réception, ils seront crédités de votre compte, dans MonPortail.
- 3.9 En cas de nécessité sanitaire ou d'urgence, une fermeture de la structure peut être ordonnée par l'Etat, sans qu'aucune contrepartie ne soit due.

4 Paiement

- 4.1 Les prestations consommées ou réservées contractuellement pour l'ensemble de la famille ou par élève sont quotidiennement débitées du compte MonPortail du parent ou de l'élève payeur.
- 4.2 Les parents ou les élèves s'engagent à alimenter suffisamment leur compte MonPortail au moyen du QR-IBAN se trouvant dans le menu « Paiements » de MonPortail.
- 4.3 Le montant disponible sur le compte MonPortail doit être de minimum 4 semaines d'avance. (exemple: tarif journalier CHF 23.- il faut avoir un minimum de CHF 100.- sur le compte, sauf lors des 4 dernières semaines de l'année scolaire.
- 4.4 Si le montant disponible sur le compte est en-dessous du seuil autorisé, un 1^{er} courriel est adressé aux représentants légaux ou à l'élève majeur leur demandant de l'alimenter dans les 5 jours. Si le compte n'est pas suffisamment alimenté et devient négatif, un 2^{ème} courriel leur laisse un ultime délai de 2 jours pour le faire, faute de quoi les élèves ne pourront plus être accueillis dans la structure jusqu'à nouvel avis sachant que les prestations réservées contractuellement restent dues.

5 Sécurité

- 5.1 Les représentants légaux sont tenus d'indiquer si un suivi professionnel concernant leur l'enfant est déjà en place ou est en passe de l'être afin que le professeur puisse cordonner au mieux sa prise en charge.
- 5.2 L'enfant est sous la responsabilité des représentants légaux avant et après sa prestation à l'extérieur du bâtiment. Sauf autorisation écrite de la part des représentants légaux l'enfant ne pourra pas quitter la structure non-accompagné (document à disposition des représentants légaux sur le site internet).

- 5.3 Il est obligatoire d'amener et de venir rechercher son enfant à l'heure chaque semaine, afin que les cours ne soient pas interrompus.
- 5.4 Les représentants légaux ne sont pas autorisés à entrer dans l'école, à moins d'y être invités par un(e) enseignant(e).
- 5.5 L'élève doit être obligatoirement assuré contre la maladie et les accidents. Il est également obligatoire de souscrire une assurance responsabilité civile. L'école décline toute responsabilité en cas de dommage causé à autrui par un élève.
- 5.6 Les enseignants utilisent du matériel vidéo et des photos à but interne, de formation ou d'information pour les représentants légaux. Sauf demande exprimée par écrit à l'administration, ceux-ci acceptent cet outil de travail.
- 5.7 Des activités à l'extérieur peuvent être organisées ainsi que des sorties en transports publics (car, bus ou train). Sauf demande écrite adressée à l'administration, les parents acceptent ces modes de transport.
- 5.8 Places de parc :
- À Monthey : merci de stationner votre véhicule devant l'école (places visiteurs) ou chez Manor.
- À Martigny : merci de stationner dans le parking public à côté de l'arrêt de bus « Praille ». Ne pas parquer sur le bord de la route ainsi que sur des places privées.

6 Collations

- 6.1 Toute allergie et/ou intolérance alimentaire significative doit être immédiatement annoncée au moyen du formulaire prévu à cet effet disponible sur notre site internet ou sur MonPortail. Si aucune information n'a été transmise par les représentants légaux, la structure n'assumera pas la responsabilité des conséquences qui pourraient en découler pour l'enfant.

7 Tarifs

Cours	Age	Semaines	Durée par semaine	Prix par semaine pour 1 prestation
Crèche	18 mois à 1H	47	Sur demande	Sur demande
Transport dès 6 p.	2H-8H	38	1 transport	CHF 5.-
Kids 1-2-3	2H à 6H	38	1 heure	CHF 23.-
Junior 1-2	5H à 8H	38	1 heure	CHF 23.-
Starters 1-2-3	Dès 5H	38	1 heure	CHF 23.-
Movers 1-2-3	Dès 7H	38	1 heure	CHF 23.-
Flyers 1-2-3	selon niveau	38	1 heure	CHF 23.-
PET-KET ado	selon niveau	38	1 heure	CHF 23.-
Callan ado	Dès 12 ans	38	1 heure	CHF 23.-
Callan adulte	selon niveau	38	2 heures	CHF 52.-
PET-KET-FCE	selon niveau	Sur demande		Sur demande
Proficiency	selon niveau	Sur demande		Sur demande

Cours privés 1 p.	selon niveau	Sur demande	85.- / heure par personne
Cours privés 2 p.	selon niveau	Sur demande	55.- / heure par personne.
Cours privés 3 p.	selon niveau	Sur demande	45.- / heure par personne.

- 7.1 Rabais de 5% dès le deuxième enfant inscrit aux cours d'anglais.
- 7.2 CHF 50.- de frais administratifs sont perçus pour chaque nouvelle inscription ainsi qu'à chaque renouvellement de contrat.
- 9.3 The English Center se réserve le droit de réviser les tarifs chaque année. Tous droits réservés.
THE ENGLISH CENTER Sàrl – 2026

8 Communication avec le personnel éducatif et la direction

- 8.1 Nous vous rappelons que le/la référent/e ou l'enseignant/e de votre enfant reste votre première personne de contact. Nous vous encourageons à privilégier le dialogue avec elle/lui, notamment, en cas d'absence de votre enfant ou pour toute question concernant son travail et sa progression.
- 8.2 Pour communiquer toute information importante concernant la prise en charge de l'enfant (allergie, comportement etc.), un formulaire est à disposition sur MonPortail.
- 8.3 Par contre, vous nous vous demandons de contacter la direction (079 278 16 66) si vous avez des questions concernant la facturation.
- 8.4 *The English Center* ne possède pas de secrétariat permanent. Vos appels téléphoniques sont réceptionnés par la direction, qui peut être occupée par des cours, réunions ou autre. Si nous ne pouvons pas vous répondre, nous vous rappellerons le plus rapidement possible.
- 8.5 De plus, veuillez noter que, pour les mêmes raisons, la direction n'est parfois pas en mesure de transmettre aux personnel vos communications concernant votre enfant le jour-même.
- 8.6 En début d'année, un groupe Whatsapp sera créé pour chaque groupe. Les communications organisationnelles se feront via ce groupe. Aucune photo de votre enfant ne sera mise sur ce groupe. Merci de nous avertir si vous ne souhaitez pas en faire partie ou si vous voulez recevoir les informations par d'autres moyens.

9 Santé

- 9.1 Afin d'éviter que d'autres élèves soient contaminés, la structure ne prend pas en charge les élèves atteints d'une maladie contagieuse sévère.
- 9.2 Les représentants légaux doivent être atteignables par téléphone durant le cours faute de quoi ils acceptent les mesures prises par la direction en cas d'urgence.
- 9.3 Le personnel éducatif pourrait administrer, en cas de besoin, de l'arnica en granules et en pommade, du Bépanthen, du désinfectant et de la crème solaire. Sauf demande exprimée par écrit à l'administration, les représentants légaux acceptent l'administration de ces médicaments.

10 Dispositions finales

- 10.1 Les divers moyens de communication et autres objets électroniques tels que téléphones portables, Ipad, PC, console de jeux doivent être éteints dans les salles de cours.
- 10.2 Tout élève qui perturbe le bon fonctionnement des cours peut être exclu de l'école, sur décision de la direction. Ceci, sans prétention de remboursement.
- 10.3 Tout dommage causé à autrui ou envers la structure sont à la charge des représentants légaux ou de l'élève majeur.
- 10.4 En cas de litige, THE ENGLISH CENTER Sàrl se réserve le droit de faire appel à sa protection juridique.
- 10.5 Toute situation non prévue par cette directive sera traitée au cas par cas par la direction.
- 10.6 La présente directive entre en vigueur le 01.03.2026 et remplace les éventuelles versions précédentes.
- 10.7 THE ENGLISH CENTER Sàrl se réserve le droit de la modifier ou de la compléter en tout temps. Les représentants légaux et l'élève majeur en seront personnellement informés.

Pour tout litige, le for juridique est à Martigny, siège principal. THE ENGLISH CENTER Sàrl est en droit de poursuivre le client au siège social ou au domicile de ce dernier. Le droit suisse est applicable.

Leslie Dubosson
Directrice



Tous droits réservés. THE ENGLISH CENTER Sàrl – Mars 2026